

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2. RÉGLEMENT GRAPHIQUE VILLAGE

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20/02/2020 approuvant le PLU

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

* Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés *

- N Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé
- Éléments remarquables du paysage**
- ★ Façade remarquable
- ★ Petit patrimoine local
- Élément du patrimoine naturel
- Espace boisé classé
- Trame Verte et Bleue
- ▲ Bâti isolé
- Alignement en ordre continu
- Chemin piétonnier à créer ou à conserver
- Cavité
- Zone d'alaës des cavités
- Zone inondable
- Cours d'eau
- + Limite communale

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
1	Création d'un cheminement piéton et passage de réseaux nécessaire à l'urbanisation de la zone 1AU	Commune	281
2	Création d'une voirie et/ou d'un cheminement piéton, et passage de réseaux nécessaires à l'urbanisation de la zone 1AU	Commune	1 613
3	Élargissement du domaine public (alignement)	Commune	53
4	Élargissement du domaine public (alignement)	Commune	151
5	Création d'un accès et d'un cheminement piéton (maintien de l'accès au cours d'eau)	Commune	115
6	Création d'un cheminement piéton aménagement d'une promenade (maintien de l'accès au cours d'eau)	Commune	3 590
7	Élargissement du domaine public (alignement)	Commune	100

